

COMPTÉ DE CONCOURS FINANCIERS  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

PRÊTS ET AVANCES À DES  
PARTICULIERS OU À DES  
ORGANISMES PRIVÉS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte de concours financiers**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
  - présentation stratégique du PAP du programme ;
  - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Mission

<b>PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

### Programme 861

<b>PRÊTS ET AVANCES POUR LE LOGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT</b>	<b>13</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Justification au premier euro	18

### Programme 862

<b>PRÊTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</b>	<b>21</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	23
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

### Programme 868

<b>PRÊTS ET AVANCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE AVEC L'IRAN</b>	<b>33</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	34
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	38

### Programme 869

<b>PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE</b>	<b>41</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	44
Justification au premier euro	47



### MISSION

---

#### **PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS**

Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

## PRÉSENTATION DU COMPTE

### TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF :

#### **Prêts et avances pour le logement des agents de l'État**

Subdivision créée par l'article 84 de la loi n° 59-1454 du 26 décembre 1959 de finances pour 1960 : avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat.

Subdivision créée par l'article 65 de la loi n° 78-1239 du 29 décembre 1978 de finances pour 1979 : avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement.

#### **Prêts pour le développement économique et social**

Loi n° 59-1454 du 26 décembre 1959 de finances pour 1960, article 87 ;

Décret n° 60-703 du 15 juillet 1960 ;

Loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 de finances pour 1993, article 80.

\* \* \*

Textes pris dans le cadre de la LOLF :

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et III ;

Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-I-2° ;

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, article 52 ;

Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 54.

### OBJET

Ce compte est composé de trois sections :

- Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État » ;
- Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social » ;
- Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».

La **première section** ne comporte plus, depuis 2014, que les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (ligne de recettes n° 04 et action n° 04 du programme n° 861).

La **deuxième section** correspond :

- aux « Prêts pour le développement économique et social », (ligne de recette n° 06 et programme n° 862 qui retracent le versement et le remboursement de prêts consentis aux entreprises rencontrant des difficultés ponctuelles de financement) ;
- aux « Prêts et avances pour le développement du crédit-export vers l'Iran » (programme n°868).

La **troisième section** comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».



## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section Programme	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	37 000	50 000	-13 000
<b>Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>		50 000	
		50 000	
Section : Prêts pour le développement économique et social	6 000 000	75 000 000	-69 000 000
<b>Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</b>		0	
		0	
<b>Prêts pour le développement économique et social</b>		75 000 000	
		75 000 000	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	450 000 000	- 450 000 000
<b>Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>		0	
		450 000 000	
<b>Total</b>	<b>6 037 000</b>	<b>525 050 000</b>	<b>- 519 013 000</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

## ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2019	PLF 2020
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	10 000	37 000
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	0	0
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	10 000	37 000
Section : Prêts pour le développement économique et social	7 043 000	6 000 000
06 - Prêts pour le développement économique et social	7 043 000	6 000 000
07 - Prêts à la filière automobile	0	0
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises	0	0
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0
<b>Total</b>	<b>7 053 000</b>	<b>6 037 000</b>

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	50 000	0,00	50 000	50 000	0,00
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	0,00	50 000	50 000	0,00
862 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000	75 000 000	+50,00	50 000 000	75 000 000	+50,00
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000	75 000 000	+50,00	50 000 000	75 000 000	+50,00
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0		0	0	
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0		0	0	
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0		275 000 000	450 000 000	+63,64
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0		275 000 000	450 000 000	+63,64
<b>Total pour la mission</b>	<b>50 050 000</b>	<b>75 050 000</b>	<b>+49,95</b>	<b>325 050 000</b>	<b>525 050 000</b>	<b>+61,53</b>

Programme Action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	0	50 000	0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	0	50 000	0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	0	75 000 000	0
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	0	75 000 000	0
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0	0	0
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0	0	0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	450 000 000	0
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	450 000 000	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>75 050 000</b>	<b>0</b>	<b>525 050 000</b>	<b>0</b>

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme Titre	Autorisations d'Engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	50 000	0,00	50 000	50 000	0,00
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0,00</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0,00</i>
862 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000	75 000 000	+50,00	50 000 000	75 000 000	+50,00
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>50 000 000</i>	<i>75 000 000</i>	<i>+50,00</i>	<i>50 000 000</i>	<i>75 000 000</i>	<i>+50,00</i>
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0		0	0	
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0		275 000 000	450 000 000	+63,64
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>275 000 000</i>	<i>450 000 000</i>	<i>+63,64</i>
<b>Total pour la mission</b>	<b>50 050 000</b>	<b>75 050 000</b>	<b>+49,95</b>	<b>325 050 000</b>	<b>525 050 000</b>	<b>+61,53</b>
<b>dont :</b>						
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>50 050 000</i>	<i>75 050 000</i>	<i>+49,95</i>	<i>325 050 000</i>	<i>525 050 000</i>	<i>+61,53</i>

Programme Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	0	50 000	0
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	0	75 000 000	0
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>75 000 000</i>	<i>0</i>	<i>75 000 000</i>	<i>0</i>
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0	0	0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	450 000 000	0
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>450 000 000</i>	<i>0</i>
<b>Total pour la mission</b>	<b>75 050 000</b>	<b>0</b>	<b>525 050 000</b>	<b>0</b>
<b>dont :</b>				
<i>Titre 7 - Dépenses d'opérations financières</i>	<i>75 050 000</i>	<i>0</i>	<i>525 050 000</i>	<i>0</i>

PROGRAMME 861

---

### **PRÊTS ET AVANCES POUR LE LOGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Justification au premier euro	18

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Odile RENAUD-BASSO

*Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Afin de faciliter la prise de fonctions des agents de l'État servant à l'étranger, un dispositif d'avances a été créé par l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979, facilitant les démarches relatives à la location d'un logement à proximité du poste d'affectation. Le programme « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État » porte les crédits permettant le financement de ces avances.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

**Prêts et avances pour le logement des agents de l'État**

Programme n° 861 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0
Prêts et avances	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

**Prêts et avances pour le logement des agents de l'État**

Programme n° 861 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO****ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	50 000	50 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	50 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
50 000 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
NaN%	NaN%	NaN%	NaN%

**Prêts et avances pour le logement des agents de l'État**

Programme n° 861 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 04 100,0%****Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	50 000	<b>50 000</b>	0
Crédits de paiement	0	50 000	<b>50 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	50 000	50 000
Prêts et avances	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon le barème qui a été défini par les membres de la Commission interministérielle (CIME) et représente de 60 à 80 % du montant de l'avance totale demandée.

Les dossiers sont présentés par les administrations gestionnaires des agents en poste à l'étranger et instruits par la direction générale du Trésor.

Compte tenu du nombre de dossiers constaté ces dernières années, le montant des crédits prévus pour l'exercice 2020 est reconduit à 50 000 €.

PROGRAMME 862

---

### **PRÊTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	23
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Odile RENAUD-BASSO

*Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des participations ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Les prêts remboursables sont rémunérés. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### **Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises**

#### INDICATEUR

Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

#### INDICATEUR

Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

Les prêts pour le développement économique et social octroyés par le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) sont suivis grâce à deux indicateurs :

- l'effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social ;
- le taux de pérennité des entreprises soutenues par un prêt.

S'agissant des modalités de construction de l'indicateur relatif à la pérennité des entreprises, il convient d'observer qu'une décision d'attribution d'un prêt du Fonds pour le développement économique et social implique une analyse du plan de restructuration de l'entreprise et de son plan d'affaires à moyen terme, c'est-à-dire sur une période comprenant le plus souvent les trois exercices qui suivent le lancement de la restructuration. Le taux de remboursement des prêts du Fonds pour le développement économique et social accordés en n-3 permet aussi d'apprécier la pertinence des analyses des comités.

### INDICATEUR

#### Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	7,3	0,59	5	1,5	5	5

#### Précisions méthodologiques

**Mode de calcul** : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

**Source des données** : CODEFI et CIRI (suivi des prêts pour le développement économique et social).

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2017, sur la base du seul prêt réalisé à date, l'effet de levier s'est élevé à 7,3, soit au-delà de l'objectif de 5.

Plusieurs prêts ont été octroyés en 2018, notamment deux prêts d'un montant cumulé de 90 M€ aux coopératives actionnaires de Presstalis, un prêt CODEFI, et dix-huit prêts d'un montant cumulé de 1,5 M€ environ dans le cadre d'un dispositif ad hoc au bénéfice des entreprises du Calais. Sur la base de ces prêts, la réalisation s'est élevée à 0,59.

Au premier semestre 2019, un prêt de 16 M€ a été engagé et intégralement décaissé pour l'entreprise Arc, un prêt de 25 M€ engagé dont 15 M€ décaissés au bénéfice de British Steel pour la reprise de l'entreprise Ascoval et un montant de 2 M€ engagé pour l'entreprise TIM. Sur la base de ces prêts, la prévision pour 2019 est de 1,5.

L'objectif pour 2020 et les années à venir demeure un effet de levier d'une valeur de 5.

**INDICATEUR**

Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	16	40	80	75	0	50

**Précisions méthodologiques**

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement.

Il convient d'observer qu'une décision d'attribution d'un prêt pour le développement économique et social implique une analyse du plan de restructuration de l'entreprise et de son plan d'affaires à moyen terme, c'est-à-dire sur une période comprenant le plus souvent les trois exercices suivant le lancement de la restructuration. Le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3 permet ainsi d'apprécier la pertinence des analyses des comités.

Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Mode de calcul : l'indicateur est construit sur la base du rapport entre le nombre de prêts consentis en année n-3 et n'ayant pas enregistré d'incident de paiement sur la période couverte par les années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

Source des données : CODEFI et CIRI (suivi des prêts pour le développement économique et social).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

S'agissant de 2017, l'indicateur s'élève à 16 %, ce qui s'explique par des événements de crédit (procédures collectives ou restructurations de dette) sur 5 des 6 prêts consentis en 2014. En particulier, 4 sociétés sur 6 ont fait l'objet de reprise dans le cadre de procédures de redressement judiciaire, qui a conduit à un remboursement partiel de la créance du FDES. Le prêt le plus important en montant (47,5 M€ sur un total de 114,5 M€) a toutefois été entièrement remboursé en 2017.

S'agissant de 2018, la réalisation est de 40 % : trois prêts ont connu des événements de crédit (procédure de redressement judiciaire, réaménagement). Les deux prêts les plus importants en montant (78,5 M€ sur un total de 111,1 M€) ont en revanche été entièrement remboursés : dès la première année pour le premier et en 2018 pour le second dans le cadre d'un remboursement anticipé.

Pour 2019, la prévision est de 75 %, un prêt sur les quatre accordés ayant connu un incident de paiement. Aucun incident n'est pour le moment pressenti sur les autres prêts. En particulier, le prêt accordé en 2016 dans le cadre du sauvetage de Turenne Lafayette (70 M€) a été remboursé en totalité et a permis d'éviter un sinistre industriel majeur.

Pour 2020, la prévision est de 0 %, dans la mesure où un seul prêt de 0,13 M€ a été octroyé par un CODEFI en 2017, à une société qui a par la suite fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, laquelle a abouti à un plan de cession.



**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	0
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	0
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>

**Prêts pour le développement économique et social**

Programme n° 862 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)****2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

**2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	50 000 000	75 000 000	0	50 000 000	75 000 000	0
Prêts et avances	50 000 000	75 000 000	0	50 000 000	75 000 000	0
<b>Total</b>	<b>50 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>

**Prêts pour le développement économique et social**

Programme n° 862 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO****ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts pour le développement économique et social	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
28 300 000	0	60 464 000	85 464 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
75 000 000 0	75 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
100%	0%	0%	0%

Les prêts du FDES sont soumis au décret n° 60-703 du 15 juillet 1960 portant organisation du compte spécial "Prêts pour le développement économique et social". Ils peuvent se composer de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années. Ce paiement peut être conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

## Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 100,0%****Prêts pour le développement économique et social**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	75 000 000	<b>75 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	75 000 000	<b>75 000 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	75 000 000	75 000 000
Prêts et avances	75 000 000	75 000 000
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

Ce programme a pour finalité d'autoriser une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) peuvent, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Lorsqu'un CODEFI souhaite accorder un prêt à une entreprise, il adresse un dossier de mise en place du prêt au secrétariat général du CIRI et ce dernier indique en réponse si l'enveloppe disponible permet le financement du prêt. Le secrétariat général du CIRI est assuré par la direction générale du Trésor, qui pilote ce programme.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché. Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

L'État souhaite maintenir son outil d'accompagnement de la restructuration financière et commerciale d'entreprises en difficultés. En effet, si le niveau de consommation des crédits n'est pas nécessairement élevé chaque année, une capacité d'intervention substantielle reste nécessaire. Le CIRI a ainsi eu l'occasion de mettre en place dans l'urgence des prêts du FDES de montants unitaires très élevés (jusqu'à 70 M€).

Une dotation budgétaire de 75 M€ est prévue pour 2020.





PROGRAMME 868

---

### **PRÊTS ET AVANCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE AVEC L'IRAN**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	34
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	38

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

**Odile RENAUD-BASSO**

*Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Ce programme a pour objectif de fournir les crédits nécessaires à l'amorçage d'un outil de financement souverain des échanges commerciaux avec l'Iran, alors que les canaux de paiements et les financements privés à destination de cet Etat sont de plus en plus incertains.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Programme n° 868 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FDC et ADP prévus en 2019
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FDC et ADP prévus en 2019
<b>Total</b>	<b>0</b>





## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	100 000 000	100 000 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
NaN%	NaN%	NaN%	NaN%





### PROGRAMME 869

---

#### **PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE**

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	44
Justification au premier euro	47

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marc PAPINUTTI

*Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison expresse entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » permet le financement de la construction de l'infrastructure du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express.

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2017 près de 70 millions de voyageurs et se classe au deuxième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, Paris-CDG ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à l'horizon 2026, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris auxquels la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) s'adjoint pour une participation minoritaire. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'Etat et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code du transport. La société Hello Paris, groupement associant Keolis et RATP Dév, et l'Etat ont signé le Contrat Service Public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires concernées en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

A ce stade, les coûts d'investissement connus et présentés dans ce PAP correspondent au scénario d'une mise en service fin 2023. Les surcoûts liés à ce décalage et à l'impact qu'ils auront sur le modèle économique du projet sont en cours d'identification précise entre l'État et le concessionnaire. Une fois ceux-ci connus, leurs modalités de financement seront arrêtées.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont de 1,4 Md€ (conditions économiques de 2014) soit 1,8 Md€ en euros courants incluant des provisions pour aléas tenant compte notamment des conditions de réalisation des travaux, auxquels s'ajoutent 0,2 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribuera directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement, de 2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres seront pré-financés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra).
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,6 Md€ pouvant aller jusqu'à 1,7 Md€, objet du présent programme

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société de projet de péages par l'exploitant ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera lui-même ses recettes des ventes de billets),
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire.
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue pour 2024.

Le modèle économique présenté ci-dessus a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne le 9 mars 2017 qui a confirmé sa compatibilité au titre des aides d'État le 27 juin 2017. Par ailleurs, les autorités françaises solliciteront à nouveau la Commission européenne dans le cadre des discussions sur la prise en compte du décalage, afin de s'assurer que le modèle économique reste compatible avec la décision de la Commission.

Le caractère très atypique du projet a conduit le Gouvernement à proposer une solution de financement par un prêt de l'État au concessionnaire chargé de la construction de l'infrastructure. L'État joue en effet un rôle particulier dans le projet, compte tenu de la spécificité des conditions d'exploitations ferroviaires et de la nécessité de coordonner de nombreux partenaires publics.

De plus, la constitution d'une société dédiée à la gestion d'un actif public et ses caractéristiques de financement conduisent à analyser la société de projet comme appartenant à la catégorie des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en comptabilité nationale. Ses dépenses et sa dette seront donc consolidées au sein des finances publiques. Ainsi le gestionnaire ne pourra pas, à terme, contracter auprès d'un établissement de crédit ou d'une société de financement un emprunt dont le terme serait supérieur à douze mois, en application de l'article 12 modifié de la loi n°2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011-2014.

Dès lors, compte tenu des spécificités de ce projet et à titre très exceptionnel, étant donné son caractère hors normes, un prêt de l'État à la société de projet, porté par une nouvelle section du compte de concours financier « *Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés* », permettra d'optimiser le coût global du projet pour la sphère publique notamment via l'économie des diverses commissions bancaires (de l'ordre de 70 M€) et de respecter le cadre juridique applicable à un ODAC.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	450 000 000	0
<b>Total</b>	<b>450 000 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	275 000 000	0
<b>Total</b>	<b>275 000 000</b>	<b>0</b>

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	275 000 000	450 000 000	0
Prêts et avances	0	0	0	275 000 000	450 000 000	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>0</b>

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO****ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
1 700 000 000	0	0	275 000 000	1 425 000 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
1 425 000 000	450 000 000 0	425 000 000	445 000 000	105 000 000
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>450 000 000</b>	<b>425 000 000</b>	<b>445 000 000</b>	<b>105 000 000</b>

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
NaN%	NaN%	NaN%	NaN%



## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 %****Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	450 000 000	450 000 000	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières		450 000 000
Prêts et avances		450 000 000
<b>Total</b>		<b>450 000 000</b>

Afin de respecter le cadre juridique applicable à un organismes divers d'administration centrale (ODAC), d'optimiser le coût global du projet pour la sphère publique, et de minorer le montant la taxe sur les passagers aériens, il a été retenu un financement du projet par prêt du Trésor au concessionnaire chargé de la construction de l'infrastructure.

Le contrat de concession entre l'État concédant et la société gestionnaire d'Infrastructure CDG EXPRESS (société concessionnaire) a été signée le 11 février 2019 alors que la convention de prêt entre la société concessionnaire et l'État a été signé le 20 décembre 2018. La conclusion de ce contrat de prêt conduit l'État à s'engager à une dépense de 1,7 Md€ maximum, correspondant à l'octroi du prêt, dont il sera remboursé par la suite.

Le premier tirage sur la dette par le concessionnaire (qui correspond à la première dépense depuis la nouvelle section du compte de concours financier) a eu lieu au mois d'avril 2019. Depuis, le concessionnaire a recours à des tirages mensuels pour financer les coûts du projet.

De nouvelles dépenses du compte de concours financier correspondant aux tirages de dette à effectuer par la société concessionnaire pour la réalisation des travaux se matérialiseront ensuite par des ouvertures complémentaires de crédits de paiement en loi de finances initiale pour les années 2020 à 2025. Il est notamment prévu 450 M€ de paiements en 2020.

L'article 24 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances dispose que les prêts et avances sont accordés pour une durée déterminée et assortis d'un taux d'intérêt qui ne peut être inférieur à celui des obligations ou bons du Trésor de même échéance ou, à défaut, d'échéance la plus proche. Il ne peut être dérogé à ce principe que par décret en Conseil d'État. La convention de prêt signée par l'État prévoit un taux fixe de 3,2 % par an, nettement supérieur au taux actuel des obligations du Trésor. Néanmoins, étant donné que les tirages sur le prêt s'étaleront jusqu'en 2026, et à titre de précaution, un décret en Conseil d'État a ainsi été publié (décret n° 2018-668 relatif au taux d'intérêt du prêt accordé par l'État à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle) qui permet à l'État de déroger à cette règle.

---

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

À terme, les recettes du concessionnaire (notamment perception de la taxe aéroportuaire et des péages liés à l'utilisation de l'infrastructure) permettront les remboursements du prêt. Les remboursements s'inscriront en recettes du compte de concours financier, selon un échéancier qui a été défini lors de la signature de la convention de prêt. Le remboursement de ce prêt assurera la neutralité financière de ce projet pour l'État. Par ailleurs, le paiement des intérêts constituera quant à lui une recette non fiscale du budget général.